



## Plus d'accès à l'heritage de mon papa

-----  
Par ulysemdb

Mon papa est décédé il y a environ 9 ans, nous laissant à ma mère, à ma sœur et à moi, une maison d'habitation, un chalet en montagne, et sa voiture. La voiture a été prêtée ou donnée (je crois !) à ma sœur, et utilisée par son mari, la maison a été vendue, j'ai touché 25%, ma sœur 25% et ma mère 50%; ce qui est normal. Ma mère est usufruitière du chalet en montagne, avec 50% des parts et le reste repart à parts égales entre ma sœur et moi. Ce chalet a été construit par mon papa, et son vœu était qu'il aille à tout ses enfants et petits enfants. Hors ma mère nous refuse l'accès au chalet en dehors de sa présence, mais ma sœur elle y va quand elle le veut et invite même des gens chez nous. Des travaux de rénovations ou modifications ont été réalisés sans que je sois avisé, le terrain sur lequel a été construit le chalet, a été acheté récemment à la commune, sans que j'en sois informé. On m'éloigne de plus en plus de ce chalet et de la mémoire et des vœux de mon papa. Il semble que mon beau-frère soit un habitué de ce genre de pratique, il a déjà été éloigné de 2 chalets au précédents. j'ai peur qu'il ne veuille y mettre la main dessus définitivement, sachant que ce monsieur est capitaine de section de pompiers et qu'il souhaite se présenter aux prochaines élections municipales, ce qui lui donnerait des pouvoirs supplémentaires pour agir. Vous remerciant par avance.

-----  
Par janus2

Bonjour,  
Votre mère étant usufruitière de ce chalet, elle seule peut en jouir comme elle veut.

-----  
Par ulysemdb

Et sachant que je suis héritière à 25% elle peut aussi en faire cadeau sans que je n'ai rien à dire? en gros je me fais desheriter?

-----  
Par janus2

Non, elle ne peut pas en faire cadeau (ou le vendre) puisqu'elle n'est pas propriétaire à 100%.  
Mais de son vivant, elle en fait ce qu'elle veut, elle peut y habiter, le louer, y loger qui elle veut, etc.

-----  
Par ulysemdb

et pour ce qui est du terrain, elle a pu l'acheter sans même qu'on me demande ma signature, si c'est légal, quelles sont les conséquences pour l'avenir?